**PROVINCE DE QUÉBEC****VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 38 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 100, rue Charbonneau le lundi, 19 août 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : Philip Panet-Raymond et René Villeneuve

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier adjoint : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.
À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**1.1. Séance ordinaire - 19 août 2024**

2024-08-277

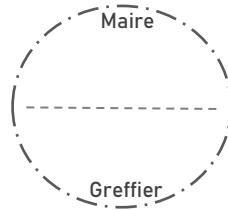
Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, après y avoir ajouté le point suivant :

9.1 Lot 2 899 946 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville - Autorisation de signature de la promesse d'achat.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 8 juillet 2024

2024-08-278

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi. La séance est ajournée à 19h58 et reprend à 20h13.

4. URBANISME

4.1. Demandes de dérogations mineures

4.1.1. Dérogation mineure – Implantation d'un garage détaché – 149, rue Maurice

2024-08-279

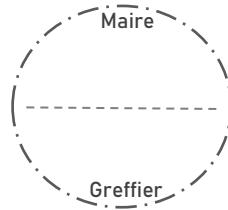
CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 9 août 2024, conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **149, rue Maurice**, soit l'implantation d'un garage détaché en cour avant à 1 mètre de la limite avant de propriété et à 0,5 mètre de la limite latérale de propriété, alors que l'article 81, paragraphe 4, du *Règlement de zonage no 801*, n'autorise pas les garages détachés à moins de 3 mètres d'une limite latérale de terrain, en cour avant, à moins de 18 mètres de la limite avant de propriété alors que la marge de recul avant ne représente pas plus de 50% de la profondeur du terrain.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

4.2.1. Affichage

4.2.1.1. Affichage sur bâtiment – 303, chemin de la Grande-Côte (R-GO CLIC)

2024-08-280

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale pour le commerce R-GO CLIC - Ergothérapie pour enfants, sis au **303, chemin de la Grande-Côte**, tels que les plans réalisés par Julie Gagné de chez Zone Enseignes en date du 4 juillet 2024 et portant le numéro de projet 9920.

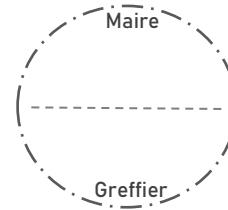
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.1.2. Affichage sur bâtiment et sur poteaux – 293, boulevard Labelle (Triple V salon de barbier)

2024-08-281

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteaux pour le commerce Triple V Salon de barbier, sis au **293, boulevard Labelle**, tels que les plans réalisés par Solution néon datés du 9 juin 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2. Changements/Modifications

4.2.2.1. Changement du revêtement extérieur – 452, chemin de la Grande-Côte

2024-08-282

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

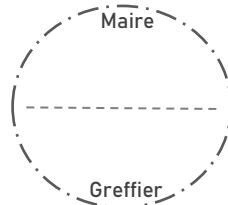
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. et en vertu du *Règlement 624 constituant en site du patrimoine la maison Twin Chimney*, le projet de changement partiel du revêtement extérieur en façade avant secondaire pour le **452, chemin de la Grande-Côte**, selon les élévations soumises le 3 juillet 2024 par les propriétaires, soit l'installation de clin, modèle Cedar Creek D5, couleur Amande, par ABTCO, à la condition que du bois véritable (inclusif le bardage de cèdre) dans une teinte similaire soit installé au lieu du vinyle proposé.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.2.2. Changement du revêtement extérieur – 256, boulevard Roland-Durand

2024-08-283

Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement des revêtements extérieurs pour la propriété sise au **256, boulevard Roland-Durand**, à condition d'installer un revêtement de bois véritable plutôt qu'un produit de bois de type Canexel pour les nouvelles portions de revêtements et de limiter à une seule orientation (verticale ou horizontale) l'ensemble de la pose du revêtement et il est suggéré d'opter pour une teinte plus pâle que le noir proposé.

Proposition d'amendement

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement des revêtements extérieurs pour la propriété sise au **256, boul. Roland-Durand** à la condition d'installer un revêtement de bois véritable plutôt qu'un produit de bois de type Canexel pour les nouvelles portions de revêtements, ainsi que d'opter pour la couleur charbon plutôt que le noir proposé et de limiter à une orientation verticale l'ensemble de la pose du revêtement, selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

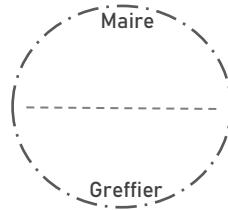
Vote sur la proposition d'amendement

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, demande le vote sur cette proposition.

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.



Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement des revêtements extérieurs pour la propriété sise au **256, boulevard Roland-Durand**, à condition d'installer un revêtement de bois véritable plutôt qu'un produit de bois de type Canexel pour les nouvelles portions de revêtements et de limiter à une seule orientation (verticale ou horizontale) l'ensemble de la pose du revêtement et il est suggéré d'opter pour une teinte plus pâle que le noir proposé.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.2.2.3. Changement du revêtement et retrait d'une cheminée – 263, rue Remembrance

2024-08-284

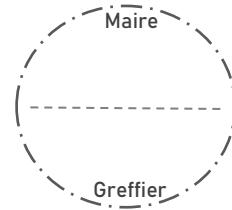
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet du retrait de la cheminée de gauche et la modification au revêtement en façade avant secondaire au **263, rue Remembrance**, soit le revêtement de vinyle horizontal beige sur la cheminée de droite.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.4. Changement des revêtements extérieurs – 235, rue de la Clairière

2024-08-285

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement de revêtement extérieur au **235, rue de la Clairière** selon l'élévation en couleur et les photos d'échantillons de revêtements transmises le 11 juin 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.5. Changement des revêtements extérieurs et des ouvertures – 245, rue Hertel

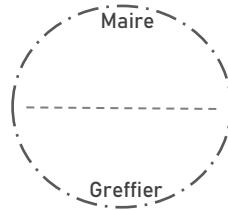
2024-08-286

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement du revêtement extérieur de même que le changement de 16 ouvertures (portes et fenêtres) de la propriété située au **245, rue Hertel** selon le photomontage soumis par M. Éric Aubé en date du 21 juin 2024, à la condition de changer le revêtement d'acier pour un revêtement de bois véritable de couleur similaire ou par un revêtement d'acier imitation de bois de couleur similaire.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.6. Modification du revêtement extérieur – 208, rue Saint-Laurent

2024-08-287

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur au **208, rue Saint-Laurent**, selon les perspectives 3D soumises le 10 juin 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

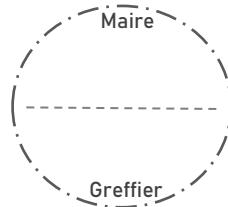
4.2.2.7. Modification du revêtement extérieur – 265, boulevard Roland-Durand

2024-08-288

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :



D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur en façade, soit le remplacement du vinyle blanc par du vinyle brun au **265, boulevard Roland-Durand.**

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.8. Modification d'une ouverture – 166, rue Rose-Alma

2024-08-289

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement d'une fenêtre par une porte-patio pour la propriété sise au **166, rue Rose-Alma.**

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

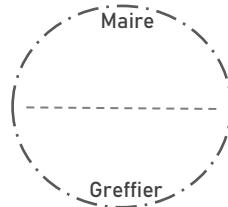
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.9. Modification à une galerie et ses gardes corps – 258, rue Cedar

2024-08-290

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de galeries couvertes en cour latérale droite au **258, rue Cedar**, selon les plans et perspectives soumis le 12 juin 2024, à la condition d'installer le même type de barrotin des garde-corps au lieu des grands panneaux proposés orientés en façade avant.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.10. Modifications extérieures – 123, boulevard Labelle

2024-08-291

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

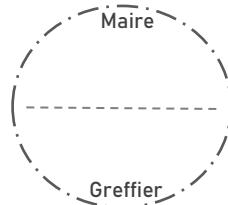
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de portes et fenêtres et d'ajout d'une porte de garage pour le bâtiment commercial sis au **123, boulevard Labelle** tels que les plans soumis réalisés par Atelier Bouré Therrien architectes en date du 17 mai 2024 portant le numéro de projet 00-022.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.2.11. Peinture du revêtement extérieur et changement des ouvertures – 416, rue Lansdowne

2024-08-292

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de peinture du revêtement extérieur d'aluminium rouge existant en bleu foncé (couleur mystérieuse) de même que le changement de deux portes pour la propriété sise au **416, rue Lansdowne**.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2.12. Remplacement de deux portes – 303, chemin de la Grande-Côte

2024-08-293

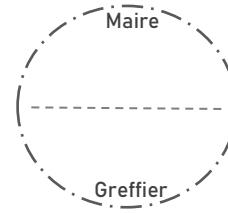
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement des 2 portes d'entrée commerciales au **303, chemin de la Grande-Côte** à la condition que la porte d'entrée de la façade principale donnant sur le chemin de la Grande-Côte soit une porte en bois représentant les composantes architecturales d'origine du bâtiment.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3. Enseignes

4.2.3.1. Enseigne sur poteau – 259, chemin de la Grande-Côte

2024-08-294

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur poteau pour l'entreprise LEM experts conseils sis au **259, chemin de la Grande-Côte**, tels que les plans réalisés par Barbo enseignes datés du 30 mai 2024, à la condition que l'éclairage proposé soit plus décoratif.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3.2. Enseigne sur poteaux – 399-407, boulevard Labelle (Dollarama)

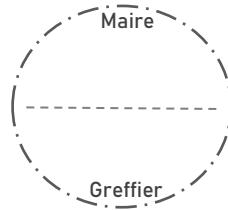
2024-08-295

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'affichage au **399-407, boulevard Labelle (Dollarama)** selon le plan réalisé par Montréal Néon portant le numéro de fichier 20113_PRM_R01 daté du 7 juin 2024.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3.3. Enseigne sur bâtiment et poteaux – 332-A, chemin de la Grande-Côte

2024-08-296

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'une enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteaux pour le commerce Soma fit club sis au **332-A, chemin de la Grande-Côte**, tels que les plans dessinés par M. Garant de chez Zone Enseignes en date du 14 juin 2024, portant le numéro de projet Z-12546, à la condition d'utiliser la même teinte de beige que l'enseigne voisine, sur l'enseigne proposée sur bâtiment.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

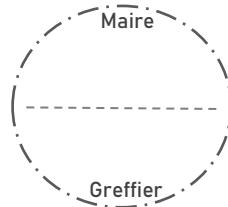
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3.4. Enseigne sur poteau – 261, chemin de la Grande-Côte

2024-08-297

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur poteau pour l'entreprise Le261.ca sis au **261, chemin de la Grande-Côte**, tels que les plans réalisés par Barbo enseignes datés du 30 mai 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3.5. Enseigne en vitrine – 132, boulevard Labelle

2024-08-298

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

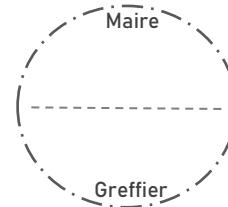
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'enseigne en vitrine pour le commerce Centre dentaire Rosemère sis au **132, boulevard Labelle**, tels que les plans soumis par Impression 7 couleurs.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.3.6. Modification extérieure et enseigne – 401, boulevard Labelle (Dormez-vous)

2024-08-299

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'affichage et de modification extérieure du bâtiment sis au **401, boulevard Labelle (Dormez-vous)**, à la condition de mettre un revêtement noir plutôt que le blanc proposé ainsi que des lettres channel blanches plutôt que les noires proposées, selon le plan soumis par Corpodesign, daté du 26 juin 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.4. Nouvelles constructions

4.2.4.1. Nouvelle construction et construction d'un garage détaché – 272, rue Westgate

2024-08-300

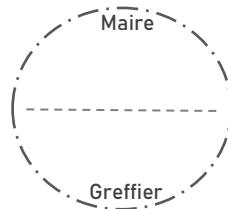
Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction et le projet de garage détaché au **272, rue Westgate**, selon les plans de construction préparés par Patrick Nadeau, technologue en architecture de chez Tech Design, portant le numéro de projet 20-110 et datés du 20 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11024 et daté du 28 juin 2024, aux conditions suivantes :



- Proposer une pente de toiture un peu plus prononcée pour le bâtiment principal;
- Modifier l'implantation du bâtiment principal afin de préserver l'étable argenté en cour latérale droite;
- Modifier l'implantation du garage détaché afin de mettre celui-ci en retrait du bâtiment principal;
- Remplacer le CanExel par du bois véritable.

Proposition d'amendement

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction et le projet de garage détaché au **272, rue Westgate**, selon les plans de construction préparés par Patrick Nadeau, technologue en architecture de chez Tech Design, portant le numéro de projet 20-110 et datés du 20 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11024 et daté du 28 juin 2024, aux conditions suivantes :

- Proposer une pente de toiture un peu plus prononcée pour le bâtiment principal;
- Modifier l'implantation du bâtiment principal afin de préserver l'étable argenté en cour latérale droite;
- Modifier l'implantation du garage détaché afin de mettre celui-ci en retrait du bâtiment principal;
- Remplacer le CanExel par du bois véritable;
- Ajouter des pignons en façade du bâtiment et davantage de décrochés afin de contrer l'effet de bloc monolithique;
- S'inspirer de l'architecture dominante du secteur afin de s'intégrer avec les propriétés avoisinantes.

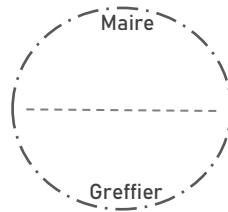
Vote sur la proposition d'amendement

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, demande le vote sur cette proposition.

Le maire appelle le vote sur cette proposition et exerce son droit de vote.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram		X
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.



Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction et le projet de garage détaché au **272, rue Westgate**, selon les plans de construction préparés par Patrick Nadeau, technologue en architecture de chez Tech Design, portant le numéro de projet 20-110 et datés du 20 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11024 et daté du 28 juin 2024, aux conditions suivantes :

- Proposer une pente de toiture un peu plus prononcée pour le bâtiment principal;
- Modifier l'implantation du bâtiment principal afin de préserver l'érable argenté en cour latérale droite;
- Modifier l'implantation du garage détaché afin de mettre celui-ci en retrait du bâtiment principal;
- Remplacer le CanExel par du bois véritable.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram	X	
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.2.4.2. Nouvelle construction et Programme de réutilisation du sol dégagé – 273, rue Corona

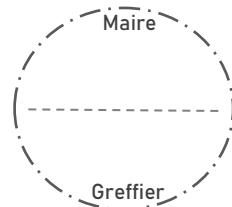
2024-08-301

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. et à titre de programme de réutilisation du sol dégagé, au **237, rue Corona**, constitué du projet de nouvelle construction selon les plans préparés par Jenn par Dessins Drummond, portant le numéro de dossier 04980 et datés du 3 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par



Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11009 et daté du 7 juin 2024, à la condition que du bois véritable soit installé au lieu du bois d'ingénierie.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3. Règlementation d'urbanisme

4.3.1. 801-64 - Règlement modifiant le Règlement 801- Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain - Adoption du second projet

2024-08-302

CONSIDÉRANT l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet a été adopté à la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

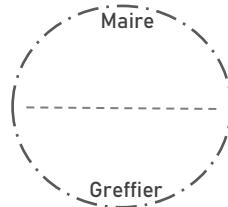
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER sans changement le second projet de *Règlement 801-64 modifiant le Règlement 801- Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.4. 1004 - Contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

4.4.1. 272, rue Westgate

2024-08-303

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du **272, rue Westgate**, numéro de lot 3 005 042;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 60 960 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **272, rue Westgate**, le paiement d'une somme d'argent de 60 960 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

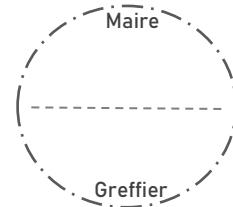
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4.2. 273, rue Corona

2024-08-304

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété située au **273, rue Corona**, numéro de lot 2 777 240;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;



CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 28 090 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **273, rue Corona**, le paiement d'une somme d'argent de 28 090 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4.3. 274, rue William

2024-08-305

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du **274, rue William**, numéro de lot 2 777 254;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain ou une partie de terrain correspondant à 10% de la superficie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction ;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 30 100 \$;

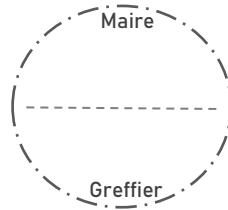
CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **274, rue William**, le paiement d'une somme d'argent de 30 100 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4.4. 429-431, chemin de la Grande-Côte

2024-08-306

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du **429-431, chemin de la Grande-Côte**, numéro de lot 2 779 176;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 66 100 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

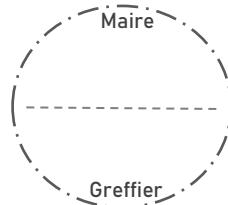
Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **429-431, chemin de la Grande-Côte**, le paiement d'une somme d'argent de 66 100 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.5. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Nominations Président/e et Vice-président/e

2024-08-307

CONSIDÉRANT que l'article 9 du *Règlement 809 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit que le conseil procède par résolution à la nomination d'un président et vice-président pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Jacquet et Mme Stéphanie Nantel ont démontrés de l'intérêt pour ces postes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE NOMMER M. Sébastien Jacquet à titre de membre Président au Comité consultatif d'urbanisme pour 1 an;

DE NOMMER Mme Stéphanie Nantel à titre de membre Vice-Présidente au Comité consultatif d'urbanisme pour 1 an.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

6.1. 981-02 - Règlement modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024 et ses amendements – Gratuité des permis de rénovation pour les sinistrés des pluies diluviales

2024-08-308

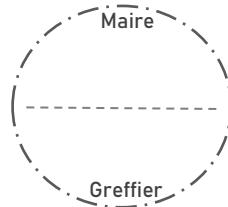
Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 981-02 modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024 et ses amendements* et dépose le projet de règlement.

7. CONSEIL

7.1. Membre élu de la Couronne Nord au Conseil d'administration d'EXO - Candidature de M. Nicolas Dufour

2024-08-309

CONSIDÉRANT la vacance au poste de membre élu représentant la Couronne Nord sur le conseil d'administration d'Exo;



CONSIDÉRANT que la Ville de Repentigny a approché la Ville de Rosemère pour appuyer la candidature de son maire;

CONSIDÉRANT que le transport collectif et un enjeu de grande importance dans la région et sur le territoire de la Ville de Rosemère;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPUYER la candidature de M. Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny, pour le siège du membre élu de la Couronne Nord au conseil d'administration d'Exo.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux - Appui à la Ville de Boisbriand

2024-08-310

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) prévoit certaines exemptions de paiement de taxes foncières pour les institutions religieuses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boisbriand est impliquée depuis plusieurs années dans un litige de nature fiscale qui a pour effet de dénaturer l'objectif à l'origine des exemptions de paiement de taxes foncières pour les institutions religieuses à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que les impacts de ce débat sont susceptibles d'avoir des effets sur l'ensemble des municipalités du Québec;

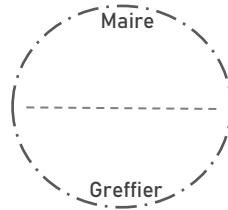
CONSIDÉRANT que la Ville de Boisbriand sollicite l'appui des municipalités et organismes municipaux afin que les notions d'exemptions fiscales et les critères applicables pour être reconnus comme institutions religieuses soient révisés.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPUYER la Ville de Boisbriand dans sa demande au gouvernement du Québec d'apporter les amendements requis à la *Loi sur la fiscalité municipale* concernant les exemptions de paiement de taxes foncières pour les institutions religieuses de manière à préciser le cadre d'application et l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles.

Siège	Conseillers	Pour	Contre



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. TP-387 23886 - Travaux d'urgence de remplacement du Hyprescon à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue des Bernaches - Dépôt du rapport motivé d'autorisation du maire

Conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire dépose le rapport motivé relatif à l'autorisation de procéder à une dépense urgente et d'adjudger le contrat TP-387 23886 -Travaux d'urgence de remplacement du Hyprescon passant sous le chemin de la Grande-Côte.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er août 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1^{er} août 2024.

8.2. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées - Nomination de la personne responsable

2024-08-311

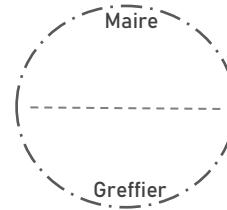
CONSIDÉRANT que la Ville est assujettie à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

CONSIDÉRANT que la Ville doit nommer une personne responsable de l'élaboration d'un plan d'action;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de la directrice du Service des ressources humaines comme responsable pour l'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2026 et de faire adopter ledit plan d'ici le 31 décembre 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond	X	
----------	----------------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Politique des communications de la Ville de Rosemère - Modification

2024-08-312

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle Politique des communications de la Ville de Rosemère a été adoptée en décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le syndicat de la Ville a demandé d'y apporter une modification;

CONSIDÉRANT que cette modification se lit comme suit : "Les employés sont également responsables de prendre connaissance des diverses communications qui leur sont adressées.";

CONSIDÉRANT que la phrase originale en page 11 de la Politique se lisait comme suit: "Les employés sont également responsables de prendre connaissance des diverses publications de la Ville.";

CONSIDÉRANT que la Politique propose à l'ensemble des élus et des employés, un cadre de référence et d'orientation pour toutes les actions de communication de la Ville, et ce, tant à l'interne qu'à l'externe;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER la modification proposée à la Politique des communications 2023 de la Ville de Rosemère.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

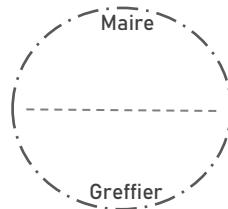
9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Lot 2 899 946 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville - Autorisation de signature de la promesse d'achat

2024-08-313

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition de lot appartenant à la Ville pour une parcelle du lot 2 899 946;

CONSIDÉRANT le refus de la Ville de vendre cette parcelle par la résolution 2024-07-263;



CONSIDÉRANT que l'acheteur désire seulement une lisière de cette parcelle de lot afin de régulariser la situation de son projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que ce dernier a soumis une promesse d'achat à la Ville pour cette lisière et s'engage à respecter toutes les obligations y découlant;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier adjoint à signer la promesse d'achat pour l'acquisition d'une lisière de la parcelle du lot 2 899 946, tel que décrit dans cette dernière.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.FINANCES

10.1.Liste des commandes approuvées au mois de juillet 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 1er juillet au 31 juillet 2024.

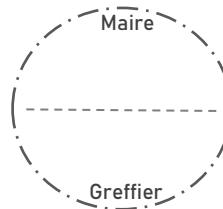
10.2.Liste des paiements approuvés du 5 juillet au 15 août 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 5 juillet au 15 août 2024, totalisant 5 937 439,38\$.

11.PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1.Liste des modifications approuvées au 31 juillet 2024 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose les listes des modifications approuvées pour la période du 16 mai au 31 juillet 2024.



11.2.HM-193 22263 – Services professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux pour le remplacement du réservoir d'hypochlorite de l'usine de filtration - Modification #1

2024-08-314

CONSIDÉRANT que le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux pour le remplacement du réservoir d'hypochlorite de l'usine de filtration a été adjugé à la firme WSP Canada Inc. par la résolution #2024-03-081 pour un montant total de 88 060 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le réaménagement des équipements dans la salle d'hypochlorite permet d'éviter des travaux de renforcement structuraux majeurs au plancher de la salle et que la réalisation d'une étude sismique en phase de conception permet d'éviter des problématiques lors des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service PDDT d'augmenter le contrat d'un montant de 16 060 \$, taxes en sus, permettant le réaménagement des équipements dans la salle d'hypochlorite et la réalisation d'une étude sismique totalisant dorénavant un montant de 104 120 \$, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER le contrat adjugé à la firme WSP Canada Inc. en l'augmentant de 16 060 \$, taxes en sus, pour le réaménagement des équipements dans la salle d'hypochlorite et la réalisation d'une étude sismique relatif au mandat HM-193 22263 – Services professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux pour le remplacement du réservoir d'hypochlorite de l'usine de filtration.

D'AUTORISER la dépense à même le Règlement d'emprunt 976.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

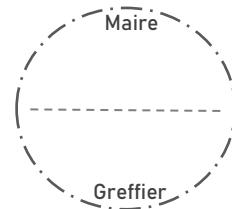
11.3.Nouveau plan municipal de sécurité civile - Adoption

2024-08-315

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;



CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ABROGER tout plan de sécurité civile antérieurement adopté par la Ville de Rosemère ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

D'ADOPTER la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville préparé par la firme StraTJ.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. Modification de la résolution 2023-11-377 Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme PRIMEAU 2023

2024-08-316

CONSIDÉRANT la résolution #2023-11-377 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme PRIMEAU 2023, volet 2 pour le projet de réhabilitation de conduites des rues Maisonneuve, Riverview, Filiatralut et Highland;

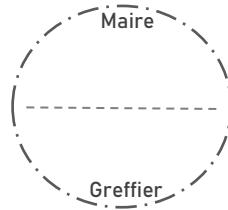
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter la rue Edgewood à ce projet et à la demande d'aide financière en cours d'analyse;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution #2023-11-377 en ajoutant la rue Edgewood aux endroits où les rues visées par le projet sont citées.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 - Dépôt de la programmation finale

2024-08-317

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

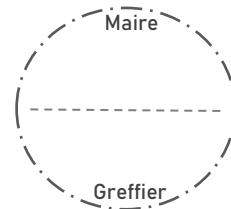
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.
- Les coûts réalisés feront l'objet d'un audit par nos auditeurs indépendants et soumis dans une reddition de compte finale.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépenses

août 2024

2024-08-318

CONSIDÉRANT les demandes reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Sercan | course bateaux-dragons 2024 : commandite 250 \$ + pagayeur 200 \$ = 450 \$

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

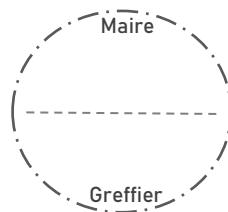
Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

**16. CLÔTURE****2024-08-319**

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21h15.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint